

Liste des soutiens financiers du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS)



Mise en contexte du document

En 2020, suite aux consultations sur le projet de Politique montréalaise pour l'action communautaire et aux recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise le comité exécutif a mandaté le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) pour produire, mettre à jour et publier annuellement une liste des programmes de soutien financiers de la Ville de Montréal visant les organismes communautaires afin d'en assurer la prédictibilité et une plus grande transparence.

Le tableau qui suit présente ainsi les informations sur les soutiens financiers gérés par le SDIS. Ces informations ont été mises à jour au mois de mai 2021.

En complément à cette liste, le portail de gestion et de suivi des subventions (GSS) mis en place par le SDIS offre en continu aux organismes un guichet unique où :

- les appels de projets en cours sont visibles;
- les demandes de subvention peuvent être soumises et suivies;
- les documents associés à l'organisme ou au projet sont consignés.

Ce portail est disponible sur ce site : [servicesenligne](#)

Soutiens financiers	Objectifs	Domaines d'activité
<p>Enveloppe Diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables</p> <p>Volet régional</p>	<p>Objectif général :</p> <p>Favoriser le plein potentiel des enfants (0-17 ans) et la qualité de vie des familles.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs; • Soutenir l'accès et l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC); • Favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative; • Encourager la participation citoyenne, l'engagement social et la transition écologique; • Lutter contre les différentes formes de discriminations; • Soutenir et accompagner les parents dans le développement de l'enfant; • Favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs du milieu. 	Enfance et famille
<p>Enveloppe Diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables</p> <p>Volet arrondissements</p>	<p>Objectif général :</p> <p>Favoriser le plein potentiel des enfants (0-17 ans) et la qualité de vie des familles.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès à une alimentation saine (s'applique seulement au volet local); • Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs; • Soutenir l'accès et l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC); • Favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative; • Encourager la participation citoyenne, l'engagement social et la transition écologique; • Lutter contre les différentes formes de discriminations; • Soutenir et accompagner les parents dans le développement de l'enfant; • Favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs du milieu. 	Enfance et famille
Fonds dédié en accessibilité universelle (FDAU)	Développer l'expertise de la Ville de Montréal en accessibilité universelle en regard des quatre axes d'intervention de la Politique municipale d'accessibilité universelle.	Accessibilité universelle

Déploiement de l'aide financière	Budget	Réurrence et années	Ressources en ligne
Aide financière déployée par l'entremise d'un appel à projets. Le déploiement s'appuie également sur l'analyse des besoins émergents.	<p>Budget annuel de 2,2 M\$ pour des organismes régionaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1,7 M\$ octroyé via un appel de projets • pour 2021, 500 000 \$ à des organismes œuvrant en insécurité alimentaire 	Financement des projets pour la période 2021-2022	montreal.ca/programmes/appele-projets-en-faveur-des-enfants-et-des-familles-vulnerables
19 arrondissements bénéficient de montants établis notamment selon la présence de personnes en situation de pauvreté et la présence d'enfants sur leur territoire. Chaque arrondissement est responsable du déploiement local de ses fonds.	Budget annuel de 2,1 M\$ versés aux 19 arrondissements	Financement des projets pour la période 2021-2022	<p>Ces appels sont réalisés en arrondissement. Certains arrondissements publient leurs appels via le site de la Ville.</p> <p>Exemple pour Le Plateau-Mont-Royal :</p> <p>montreal.ca/programmes/fonds-diversite-et-inclusion-sociale-en-faveur-des-enfants-et-des-familles-vulnerables-2021-2022</p>
Aide financière accordée selon les besoins d'expertise identifiés par les services et les arrondissements.	<p>Budget annuel de 200 000 \$:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 150 000 \$ pour l'accompagnement • 50 000 \$ pour de la formation 	Programme annuel	Lien général sur l'accessibilité universelle : ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,90439645&_dad=portal&_schema=PORTAL

Soutiens financiers	Objectifs	Domaines d'activité
Investissements en matière de lutte contre la pauvreté Volet arrondissements	Mettre en place ou soutenir des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale identifiés selon les priorités locales et en concertation avec les acteurs des milieux.	<ul style="list-style-type: none"> • Insertion sociale des clientèles à risque • Insertion sociale et économique pour les immigrants et les jeunes • Intervention sur les problématiques socio-urbaines • Prévention du décrochage scolaire et insertion socioprofessionnelle • Soutien à la famille et à la petite enfance • Soutien à la vie communautaire
Investissements en matière de lutte contre la pauvreté Volet régional	Mettre en place et soutenir des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale destinés à des clientèles spécifiques au niveau régional (projets destinés à plusieurs arrondissements ou à l'agglomération).	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité universelle • Personnes âgées • Personnes autochtones • Égalité entre les femmes et les hommes • Jeunesse • Diversité sexuelle
Investissements dans le cadre du Plan montréalais en itinérance 2018-2020	Répondre aux besoins des personnes qui vivent une situation d'itinérance et qui doivent surmonter des difficultés socio-économiques et de santé.	<p>Itinérance</p> <p>4 axes d'intervention sont ciblés dans le plan d'action :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner et cohabiter dans l'espace public; 2. Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil; 3. Loger pour sortir de la rue et prévenir l'itinérance; 4. Agir ensemble pour l'inclusion sociale.
Investissements régionaux en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire	Soutenir les initiatives régionales ou supra-locales destinées aux groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire à Montréal.	Sécurité alimentaire

Déploiement de l'aide financière	Budget	Récurrence et années	Ressources en ligne
19 arrondissements et 7 villes liées bénéficient de montants établis notamment selon la présence de personnes en situation de pauvreté sur leur territoire. Les investissements varient entre 22 000 \$ et 777 000 \$. Chaque arrondissement ou ville liée est responsable du déploiement local de ses fonds.	Budget annuel de 5,9 M\$ versés aux 19 arrondissements et à 7 villes liées	Entente quinquennale couvrant la période du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2023	N/A
Une révision des enveloppes du volet régional est planifiée suite aux travaux du Plan d'action en diversité et inclusion sociale et sera mise en place au renouvellement de l'entente en 2023.	Budget de 1,2 M\$ pour l'ensemble de ces clientèles	Entente quinquennale couvrant la période du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2023	N/A
Aide financière déployée par l'entremise d'un appel à projets annuel.	Budget annuel de 2,4 M\$	Exceptionnellement, en 2021, les projets ont été renouvelés pour un an.	ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,142396623&_dad=portal&_schema=PORTAL
Aide financière déployée par l'entremise d'un appel à projets. Le soutien financier annuel maximal par projet est de 125 000 \$.	Budget total de 2,2 M\$ pour 2 ans	Financement des projets pour la période 2021-2023	portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/appel_a_projets_-_insecurite_alimentaires_et_impacts_de_la_covid_final.pdf

Soutiens financiers	Objectifs	Domaines d'activité
Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL)	Soutenir les Tables de quartier dans leur rôle d'agent de transformation en matière de développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Actuellement 30 Tables de quartier sont reconnues et financées par l'IMSDSL.	Soutien au développement social local et à la concertation (Tables de quartier)
Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Aider financièrement des OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables œuvrant dans les domaines de l'art et la culture, du développement social et communautaire ou du sport et loisirs. Faciliter l'accomplissement de leur mission en lien avec les politiques et les interventions de la Ville auprès de ses citoyens.	<ul style="list-style-type: none"> • Art et culture • Développement social et communautaire • Sport et loisirs
Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM)	Favoriser l'accès à l'offre de service en loisir pour les enfants et les adultes ayant des limitations fonctionnelles et nécessitant la présence d'un accompagnateur. Favoriser l'inclusion sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle en leur offrant une mesure compensatoire d'accès à l'offre de service en loisir.	<ul style="list-style-type: none"> • Sports et loisirs • Camps de jour • Accessibilité universelle

Déploiement de l'aide financière	Budget	Récurrence et années	Ressources en ligne
Les Tables reçoivent un financement annuel de trois bailleurs de fonds : Centraide du Grand Montréal, la Direction régionale de santé publique de Montréal et la Ville de Montréal. Le montant moyen octroyé à chaque table de quartier par les partenaires financiers est d'environ 101 000 \$ par année.	Budget total annuel de 3 M\$ (ce montant comprends les contributions des trois bailleurs de fonds)	Programme annuel	ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,90443654&_dad=portal&_schema=PORTAL
Réception des demandes en continu jusqu'à la date de tombée annuelle. <ul style="list-style-type: none"> • Depuis 2012, l'aide financière est de 7 % du loyer annuel net* de l'emplacement occupé par l'OBNL, excluant TPS et TVQ. • L'aide financière maximale est de 5 000 \$ par emplacement, par OBNL. *Le loyer annuel net exclut notamment, les coûts de chauffage, d'électricité, de climatisation, de ventilation, d'entretien et de réparation de l'immeuble et d'entretien ménager.	Budget annuel de 1 177 600 \$	Mesure déployée annuellement	ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,%2C95969621&_dad=portal&_schema=PORTAL
Ce programme est géré par le SDIS et sa coordination est confiée à l'organisme AlterGo. L'aide financière se déploie par l'entremise d'un appel à projets public. Les fonds sont octroyés en fonction du nombre total d'accompagnateurs à embaucher et du nombre total d'heures d'accompagnement requis afin de répondre aux besoins des personnes ayant une limitation fonctionnelle. Les sommes sont accordées différemment selon trois situations : <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle organisation (financée depuis moins de trois ans) • Ancienne organisation (financée depuis plus de trois ans) • « PALÎM Pilote » (soutien financier accordé à trois organisations qui accueillent des personnes lourdement handicapées) Voir également le guide du programme, sous la colonne ressources en ligne, pour plus d'information sur le déploiement de l'aide financière.	Budget annuel de 546 300 \$ en contribution financière aux organismes pour 2021	Programme annuel	ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,90441707&_dad=portal&_schema=PORTAL

Soutiens financiers	Objectifs	Domaines d'activité
Programme d'intervention de milieu jeunesse (PIMJ)	Offrir aux jeunes de 12 à 30 ans des activités de qualité, diversifiées, accessibles et adaptées à leurs besoins, en complémentarité et en concertation avec les milieux de vie, de façon à favoriser leur plein épanouissement, à établir une action harmonisée en relations interculturelles et de prévention des problématiques sociales.	<p>Jeunesse</p> <p>Les interventions de milieu développées dans le cadre du programme doivent répondre aux objectifs du Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) ainsi qu'à ceux du Fonds Diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022.</p> <p>Objectifs du PAC :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Reconnaître et valoriser l'apport des différents groupes ethnoculturels à la société montréalaise; 2. Sensibiliser la population à la diversité ethnoculturelle; 3. Favoriser le dialogue pour lutter contre le racisme et la discrimination. <p>Objectifs du Fonds Diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022 (Voir ci-haut dans le tableau).</p>
Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes, 2020-2022	Améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes de difficultés, par la prévention et la réduction de la violence commise et subie (violences à caractère sexuel, délinquance, abus de substances).	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunesse • Prévention de la violence <p>2 axes d'intervention :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'intervention auprès des jeunes à risque; 2. Le renforcement de la capacité des milieux.

Déploiement de l'aide financière	Budget	Réurrence et années	Ressources en ligne
<p>19 arrondissements bénéficient d'un montant de base de 7 000 \$. À ce montant s'ajoute un soutien supplémentaire par arrondissement établi en fonction du nombre de jeunes de 10 à 29 ans et de la proportion de personnes qui s'identifient comme minorités visibles.</p> <p>Les arrondissements sont responsables du déploiement de l'aide financière et procèdent soit à des appels de projets ou à la reconduction de projets, après analyse des résultats. Les projets soutenus sont le fruit de la prise en compte des enjeux et des besoins identifiés localement en concertation avec les acteurs du milieu et en respect des stratégies d'intervention en matière jeunesse de chaque arrondissement.</p>	Budget annuel de 500 000 \$	Programme annuel	ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,90463588&_dad=portal&_schema=PORTAL
<p>11 arrondissements bénéficient de montants établis notamment selon la présence de jeunes touchés, tant comme victimes que comme agresseurs, et de leur concentration dans certains secteurs. Chaque arrondissement est responsable du déploiement local de ces fonds.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'intervention intensif (125 000 \$) : Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Montréal-Nord; • Niveau d'intervention soutenu (90 000 \$) : Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Le Sud-Ouest, Lachine, Ahuntsic-Cartierville; • Niveau d'intervention modéré (70 000 \$) : LaSalle, Pierrefonds-Roxboro, Saint-Léonard. 	Budget annuel de 1 035 000 \$	Financement des projets pour 2020 à 2022	ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,143401811&_dad=portal&_schema=PORTAL

Soutiens financiers	Objectifs	Domaines d'activité
Programme de soutien financier et de reconnaissance des organismes panmontréalais (PANAM)	Reconnaître les organismes PANAM qui œuvrent au développement et à la réalisation d'activités en sport et en loisir adaptées aux besoins spécifiques des Montréalais de tous âges ayant une déficience. Soutenir financièrement certains organismes de manière à assurer l'accès au sport, au loisir et à la culture à tous les Montréalais.es incluant ceux.celles ayant une déficience.	<ul style="list-style-type: none"> • Sports et loisirs • Accessibilité universelle
Programme des Territoires d'inclusion prioritaires	Structurer l'action locale dans six (6) territoires d'inclusion prioritaires où résident 62 % des nouveaux arrivants, par la concertation, la mobilisation et le développement de projets. Cette démarche contribue à la création d'écosystèmes et de collectivités plus inclusives. <ul style="list-style-type: none"> • Orientation thématique 1 : Favoriser le rapprochement interculturel à l'échelle locale dans un des territoires d'inclusion prioritaires. • Orientation thématique 2 : Lutter contre le racisme et les discriminations à l'échelle locale dans un des territoires d'inclusion prioritaires. • Thématique transversale : Mobilisation et concertation citoyenne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes immigrantes • Société d'accueil montréalaise

Déploiement de l'aide financière	Budget	Réurrence et années	Ressources en ligne
La répartition de l'enveloppe annuelle attribuée aux organismes reconnus est effectuée en fonction : <ul style="list-style-type: none"> • Des montants disponibles; • Du nombre d'heures d'activités total; • Du nombre d'heures travaillées par le personnel d'encadrement, c'est-à-dire tout le personnel rémunéré nécessaire à la réalisation de l'activité; • Du nombre d'heures d'activités qui se déroulent à l'extérieur du siège social de l'organisme. 	Budget annuel de 235 000 \$ en contribution financière aux organismes en 2021	Programme annuel	ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,142553651&_dad=portal&_schema=PORTAL
Le programme se déploie dans huit arrondissements qui ont été sélectionnés en fonction du nombre de personnes immigrantes et de la proportion par rapport à la population totale : <ul style="list-style-type: none"> • Ahuntsic-Cartierville : 567 000 \$ • Anjou : 325 000 \$ • Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : 727 298 \$ • Montréal-Nord : 433 198 \$ • Pierrefonds-Roxboro : 377 865 \$ • Saint-Léonard : 432 828 \$ • Saint-Laurent : 558 367 \$ • Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension : 538 418 \$ Les sommes sont distribuées avec un processus d'appel à projets dans chacun des arrondissements.	Budget total de 3,9 M\$ pour 2021-2024 La planification est prévue selon un calendrier de 36 mois.	Financement des projets pour la période 2021 à 2024	ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=32420

Soutiens financiers	Objectifs	Domaines d'activité
Programme Montréal inclusive	<p>Soutenir l'action des organismes montréalais à but non lucratif qui œuvrent à l'édification d'une ville accueillante, intégrante et inclusive. Avec une portée métropolitaine, ce programme vise à appuyer principalement des projets déployés sur plus d'un arrondissement. Les projets déposés par les organismes dans Montréal inclusive doivent avoir une portée métropolitaine ou une portée locale hors des territoires d'inclusion prioritaires. Ce programme finance des projets structurants et à fort impact social dans la communauté, suivant deux orientations thématiques de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapprochement interculturel entre la société d'accueil et les personnes immigrantes; • Lutte contre les discriminations et le racisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes immigrantes • Société d'accueil montréalaise
Programme Montréal Interculturel (PMI)	<p>Favoriser le sentiment d'appartenance à la collectivité diversifiée de Montréal en encourageant les relations interculturelles au sein de la population.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser la population de Montréal à la diversité ethnoculturelle en visant une meilleure compréhension des effets du racisme et de la discrimination. 2. Créer des conditions favorables au développement des relations interculturelles. 3. Créer des opportunités de dialogue interculturel à l'aide d'une démarche pédagogique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Relations interculturelles • Lutte contre la discrimination et le racisme
Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements	<p>Offrir aux arrondissements participants les moyens de promouvoir et de soutenir l'action citoyenne en sécurité urbaine.</p>	<p>Sécurité urbaine</p> <p>Les actions du programmes se répartissent selon deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe majeur : La prévention de la criminalité (biens, personnes, collectivités). • Axe mineur : La prévention des incendies, sécurité civile et premiers secours.

Déploiement de l'aide financière	Budget	Récurrence et années	Ressources en ligne
<p>Le programme se déploie ainsi pour 2021-2024 : reconduction de certains projets menés par les services de la Ville, appels à projets auprès des OBNL et financement de projets selon l'analyse des besoins émergents.</p> <p>Différents appels à projets sont soutenus grâce à ces investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appel à projets général pour le programme Montréal inclusive; • Bonification de l'appel à projets du programme Montréal interculturel (voir les détails à la ligne suivante du tableau); • Bonification de l'appel à projets du programme d'intervention de milieu jeunesse (PIMJ) (voir les détails plus haut dans le tableau). 	<p>Budget total de 4,5 M\$ pour 2021-2024</p> <p>Ce budget se décline en divers programmes, notamment, 2 millions dédiés aux organismes via l'appel à projets général du programme Montréal inclusive (appel en cours jusqu'au 30 septembre 2021)</p>	<p>Programme de 2021 à 2024</p> <p>Suivant l'appel à projets du programme Montréal inclusive, les projets seront financés de janvier 2022 à mars 2024.</p>	<p>montreal.ca/programmes/appele-projets-programme-montreal-inclusive-2021-2024</p>
<p>Aide financière déployée par l'entremise d'un appel à projets.</p> <p>Le PMI comprend deux volets :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Volet rapprochement interculturel appuyant des projets entre 5 000 \$ et 20 000 \$; 2. Volet valorisation de la diversité ethnoculturelle appuyant des événements ponctuels de 10 000 \$ maximum, jusqu'à épuisement du fonds global et dont la réception sera réalisée en continu. 	<p>Budget total pour 2021-2022 : 800 000 \$</p>	<p>Financement des projets pour la période 2021-2022</p>	<p>ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,94855757&_dad=portal&_schema=PORTAL</p>
<p>La Ville-centre accorde un montant de 130 000 \$ à 16 arrondissements. En plus de ce montant, plusieurs arrondissements investissent des sommes variables dans le cadre du programme. Chaque arrondissement est responsable du déploiement local de ses fonds.</p>	<p>En 2020, le budget total (incluant les contributions des arrondissements) était de 1 379 627 \$</p>	<p>Révision du programme en cours.</p>	<p>ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,90489798&_dad=portal&_schema=PORTAL</p>

Soutiens financiers	Objectifs	Domaines d'activité
Programme pour les personnes migrantes à statut précaire et sans statut d'immigration	Favoriser l'accès aux services, le soutien et l'accompagnement des personnes migrantes à statut précaire et sans statut légal.	<ul style="list-style-type: none"> Personnes migrantes à statut précaire et sans statut d'immigration
Revitalisation urbaine intégrée (RUI)	Améliorer de façon notable et durable le sort des résidents de territoires défavorisés par le biais d'interventions intégrées et concertées.	<p>Chaque territoire détermine les priorités d'action en fonction des enjeux locaux, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> Logement Sécurité alimentaire Intégration socioéconomique Participation citoyenne Aménagement urbain

Déploiement de l'aide financière	Budget	Réurrence et années	Ressources en ligne
Selon l'analyse des besoins émergents.	Budget de 550 000 \$ en 2021	Une formalisation du programme de subvention pour les personnes à statut précaire est envisagée pour 2022.	https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258%2C143368809&_dad=portal&_schema=PORTAL
Montant du financement par territoire en fonction de la phase d'implantation de la RUI, soit entre 75 000 \$ et 112 000 \$ annuellement. Ces sommes sont ensuite déployées sur le plan local.	Budget annuel de 1,1 M\$	Financement annuel	ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,90445600&_dad=portal&_schema=PORTAL

Montréal 

montreal.ca